



Les Sauveteurs en Mer de Damgan



BULLETIN DE SOUTIEN

www.snsm-damgan.com

Mr Mme Mlle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Port d'attache ou Association :

Je désire devenir adhérent ou je renouvelle mon adhésion et souhaite faire un don de : ⁽¹⁾ *Pour les renouvellements N° d'adhérent* /

- Membre Associé (à partir de) 30€
- Membre Associé Donateur (à partir de) 45€
- Membre Associé Bienfaiteur personne physique (à partir de) 380€
- Membre Associé Bienfaiteur personne morale (à partir de) 760€
- Effectuer un don Libre ⁽¹⁾ de €
- Abonnement à la revue Sauvetage ⁽²⁾ 18€

Total de mon versement : €

*Vous serez rattaché à la station de Damgan,
merci d'adresser votre règlement par chèque
bancaire ou postal à l'ordre de la SNSM Damgan
BP 25 - 56750 DAMGAN*

Signature obligatoire

⁽¹⁾ Un reçu fiscal du montant de votre don vous sera envoyé

⁽²⁾ Abonnement gratuit pour les Membres Associés Donateurs et Bienfaiteurs

SNSM DAMGAN - BP 25 - 56750 DAMGAN

Association reconnue comme établissement d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970



Les Sauveteurs en Mer de Damgan



MÉCENAT - ENTREPRISES

www.snsdamgan.com

Société :

Nom du Responsable :

Prénom : Fonction :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Site web :

La société souhaite devenir adhérent ou renouvelle son adhésion et souhaite faire un don de : ⁽¹⁾ N° d'adhérent /

Membre Associé Bienfaiteur personne morale (à partir de) 760€

Effectuer un don complémentaire ⁽¹⁾ de €

Total de mon versement : €

La société sera rattachée à la station de Damgan, merci d'adresser votre règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la SNSM Damgan BP 25 - 56750 DAMGAN.

(1) Un reçu fiscal du montant de votre don vous sera envoyé. Les membres bienfaiteurs sont abonnés gratuitement à la revue «Sauvetage»

Déductibilité fiscale : CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (CGI) CONCERNANT LES SOCIÉTÉS (Article 238 bis). Les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 60% de leur montant...

Lorsque la limite fixée est dépassée au cours de l'exercice, l'excédent de versement peut donner lieu à une réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au titre de chacun de ces exercices, sans qu'il puisse en résulter un dépassement du plafond.

Signature obligatoire

SNSM DAMGAN - BP 25 - 56750 DAMGAN

Association reconnue comme établissement d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970